

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFR 2020 - (N° 2758)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
M. Taché et Mme Lazaar

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:

Mission « Administration générale et territoriale de l'État »

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.